



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 mars 2019

### Les marchés de détail de l'électricité et du gaz en pleine mutation

La CRE publie son rapport sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz sur l'année 2017. Premier constat, depuis 2015 le marché de détail attire de nombreux acteurs : en 2017, 39 fournisseurs nationaux actifs sont recensés. Les fournisseurs historiques continuent de dominer le marché mais le rythme de croissance de leurs concurrents s'accélère.

Le rapport de la CRE fait l'état des lieux de l'ouverture des marchés. En électricité, les fournisseurs alternatifs ont gagné 1,3 million de sites résidentiels entre décembre 2016 et décembre 2017. Ce constat est similaire en gaz naturel. Au 31 décembre 2017, les fournisseurs alternatifs disposaient d'un portefeuille en augmentation de plus de 700 000 sites résidentiels.

Plus de 11% des clients en gaz et 8% en électricité ont, soit changé de fournisseur soit choisi un fournisseur alternatif en 2017 lors d'un déménagement, ce qui est un record.

« Le débat sur l'absence de la concurrence sur les marchés de l'énergie n'a plus lieu d'être. C'est un fait » déclare Jean-François CARENCO, Président de la Commission de régulation de l'énergie.

Le renforcement de la concurrence fait émerger un grand nombre d'offres variées. Le rapport de la CRE dresse le bilan des innovations observées entre 2017 et 2018, parmi elles les offres réservées ou adaptées au compteur Linky, les offres réservées aux propriétaires de véhicules électriques, les offres avec objets connectés, les offres comportant des remises en grande distribution ou incluant un abonnement téléphonique.

Par ailleurs, le rapport note une percée significative des offres vertes en électricité, pour la plupart certifiées par des garanties d'origine, et souscrites par 1,5 millions de consommateurs fin 2017.

Dans l'exercice de sa mission de surveillance et la bonne information des consommateurs la CRE s'attachera à vérifier particulièrement la transparence des nouvelles offres, et notamment les conditions de révision des prix ainsi que les modalités de renouvellement des contrats.

Enfin, la CRE note que les territoires des entreprises locales de distribution ne profitent pas de cette évolution. Sur ces territoires, ce sont plus de 1,2 millions de consommateurs résidentiels en électricité et 400 000 en gaz qui ne peuvent véritablement faire jouer la concurrence.

Contacts presse Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*